

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13 rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 27 mai 2025

05.2025-20	<b>CYCLE DE L'EAU</b> <b>OBJET : Accord-cadre à bons de commande pour les travaux sur les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales - avenant n° 5 au lot n°1 : « Réseaux »</b>
------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2194-8 et R2194-9,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**VU** la décision n°B\_24.05.2022-01 du Bureau Communautaire du 24 mai 2022 approuvant l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux sur les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales conclu avec le groupement composé de l'entreprises ATLASS et de l'entreprise CHAUVIRE TP, pour un minimum annuel de 300 000 € HT et avec un maximum annuel de 2 500 000 € HT, valable pour la durée du marché, étant entendu que l'accord-cadre s'exécutera sur la base des prix unitaires indiqués au Bordereau des Prix Unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées,

**VU** les décisions du Président n°02.2023-04 du 10 février 2023, n°10.2024-02 du 4 octobre 2024, n°01.2025-19 du 22 janvier 2025 et n° 04.2025-15 du 17 avril 2025 actant la conclusion d'avenants pour l'ajout de prix nouveaux à l'accord-cadre sans incidence financière sur le contrat en cours,

**Considérant** la nécessité d'ajouter des prix nouveaux à l'accord-cadre, afin de réaliser des prestations non prévues initialement,

**Considérant** que le projet d'avenant n°5 détaillant les prix nouveaux, ci-annexé, n'a pas d'incidence financière,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### D É C I D E

**ARTICLE 1 :** de conclure un avenant n°5 au lot n°1 « Réseaux » de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux sur les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales avec le groupement précité, étant entendu que cet avenant n'aura aucune incidence financière sur le marché en cours.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson  
Le 05/06/2025  
Jean-Guy CORNU  
Président



## MARCHES PUBLICS

**EXE10**

### AVENANT N° 5

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**

13 rue des ajoncs  
CS 89409  
44194 CLISSON CEDEX

#### B - Identification du titulaire du marché public

**Groupement SARL ATLASS'/ SAS CHAUVIRE TP**

5 Avenue de l'Europe  
ZI du Petit Lapin  
SAINT GERMAIN SUR MOINE  
44230 SEVREMOINE

#### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

■ Objet du marché public:

**Accord-cadre à bons de commande**

**TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE, D'EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES**  
**Lot 1 : réseaux**

**Marché n° 22.016**

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **21 juin 2022**

■ Forme de l'accord-cadre :

Accord-cadre à bons de commande monoattributaire, avec un minima annuel de 300 000 € HT et avec un maxima annuel de 2 500 000 € HT, valable pour la durée du marché.

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

1 an reconductible 3 fois (article 4.1 du CCAP). La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

■ Montant initial de l'accord-cadre :

- Les prestations sont rémunérées par application des prix fournis au bordereau des prix unitaires, étant précisé que seules les quantités réellement exécutées seront facturées.

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant n°4 a pour objet d'intégrer des prix nouveaux à l'accord-cadre, afin de réaliser des travaux non prévus initialement.

En conséquence, les prix nouveaux intégrés au bordereau des prix unitaires (BPU) sont les suivants :

N°	DESIGNATION ARTICLE	P.U. en € H.T.
625	<p><b><u>Réhabilitation de regard de visite par l'intérieur par la pose sur site de revêtement Polypropylène et coulis de ciment</u></b> Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la préparation du support du regard de visite existant (parois et cunette),</li> <li>- la réhabilitation par l'intérieur d'un regard de visite existant en béton Ø1000 mm par la pose d'un revêtement en polypropylène et la mise en place d'un coulis de mortier entre le revêtement polypropylène et le regard béton existant,</li> <li>- la fourniture et mise en place des coffrages temporaires en polystyrène, y compris le trou d'accès,</li> <li>- la soudure des éléments en polypropylène pour assurer l'étanchéité du regard,</li> <li>- la reprise des branchements et piquage sur le regard,</li> <li>- la fourniture et la pose d'une dalle de répartition en béton avec revêtement intérieur en polypropylène de type K-LIEAU ou équivalent, ou dans le cas d'un cône en béton existant, la réhabilitation in situ d'un revêtement en polypropylène et coulis de mortier. Une fois réhabilitée, le regard sera intérieurement entièrement revêtu d'une paroi polypropylène résistante à l'H2S (excepté le tampon),</li> </ul> <p>NB : ce prix s'applique sur des regards jusqu'à 1,20 m de profondeur</p> <p>L'unité :</p>	
626	<p><b><u>Plus-value au prix 625 pour regard d'une profondeur supérieure à 1,20 m</u></b> Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la plus-value au prix 625 pour la réhabilitation de regard d'une profondeur supérieure à 1,20 m</li> </ul> <p>le décimètre :</p>	
627	<p><b><u>Dépose de tampon existant pour calepinage, mise en sécurité, pose de tampon neuf</u></b> Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la dépose et l'évacuation du tampon fonte existant vers un centre de traitement agréé,</li> <li>- les sujétions pour mise en sécurité du site jusqu'à la pose du tampon neuf, à adapter en fonction du positionnement du regard à réhabiliter (barriérage pour les regards en dehors de zones de circulation, mise en place de poids lourds scellés sur les zones circulables)</li> <li>- les sujétions pour la fourniture et pose de la signalisation temporaire liée à la mise en sécurité du site,</li> <li>- la fourniture et pose d'un tampon en fonte ø600mm D400KN de type EVO de marque EJ</li> </ul> <p>L'unité :</p>	
628	<p><b><u>Plus-value au prix 627 pour fourniture et pose d'un tampon avec protection H2S</u></b> Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la plus-value pour la fourniture et pose de cadre avec tampon fonte rond avec protection contre l'H2S de type PAMREX DUCTAN ou équivalent, diamètre de l'ouverture 600 mm, classe D400 avec le marquage EU (Le tampon sera articulé avec ouverture à 130° sans blocage à la fermeture),</li> <li>- la mise à la cote définitive et scellement.</li> </ul> <p>L'unité :</p>	

Le présent avenant s'impose à tous les bons de commande passés en cours d'exécution ou à exécuter.

■ **Prestations exécutées par les sous-traitants** : Les dispositions du présent avenant s'appliqueront aux sous-traitants déclarés pour l'exécution des prestations.

■ **Incidence financière de l'avenant** :

L'avenant n° 5 a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

■ **Renonciation à toutes réclamations ultérieures** :

Le présent avenant introduit une clause de renonciation à toutes réclamations, tout recours, tant amiable que contentieux, dont le fait générateur serait antérieur à la signature, par le titulaire, du présent avenant.

■ **Clauses inchangées** :

Les autres clauses du marché restent inchangées, pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions du présent avenant.

■ **Annexes de l'avenant** :

Numéro	Intitulé des Annexes
N°1	Bordereau des prix unitaires V5 intégrant les prix nouveaux précités

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Coller l'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de remise contre récépissé ou par mail :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu le présent avenant à titre de notification »

A ....., le .....

Signature du titulaire,